

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2047-2018/ARR/DJA

du : 01/06/2018

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
SCAI	1
DES	1
DJA	1
JONC	1
Intéressées	2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées dans les organismes extérieurs

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 32-2016/APS du 6 septembre 2016 approuvant la convention relative à la délégation de service public de la tenue commune ;

Vu l'arrêté modifié n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées dans les organismes extérieurs ;

Vu la proposition de désignation de la Direction de l'éducation de la province Sud du 15 mai 2018 ;

Vu le rapport n° 13294-2018/1-ACTS/DJA du 16 mai 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 6-4-1 de l'arrêté modifié du 26 mars 2015 susvisé, relatif à la commission consultative de la tenue commune, les mots : « *Mme Forence Dedieu, membre de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire de Yahoué* » sont remplacés par les mots : « *Mme Peggy Leboss, membre de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Alphonse Dillenseger* » et les mots : « *Mme Valérie Viratelle, membre de l'association des parents d'élèves de l'école Yvonne Lacourt* » sont remplacés par les mots : « *Mme Aurore Darmizin, membre de l'association des parents d'élèves de l'école Serge Laigle* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressées.